

COMMUNE DE RICHWILLER
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Vincent HAGENBACH, Maire.

Présents : 26 membres sur 27 en exercice :

Vincent HAGENBACH, Maire

Jean-Marie ROUPLY, Claudine WIOLAND, Michel BLOIS, Christiane BELZUNG, Nicolas DEUX, Geneviève SANNER, Adjointes au Maire

Joseph ATTARD, Guy DUPAS Conseillers Municipaux Délégués

Antoinette ZIMMERER, Khady TANDINE-FALL, Jean-Marc MUNCH, Agnès BLECHARZ, Danièle STIER, Didier SCHAUB, Gérard RICOU, Sylvie HOUETTE, Nicolas PFEFFER, Valérie WELTER, Mathieu REGLI, David CALCAGNO, Aurore GALVEZ, Delphine RIETTE, Jean-Pierre EPP, Sandrine GILLMANN, Isabelle STRAPPAZZON conseillers municipaux.

Excusés : Jean-Claude GRIENENBERGER (procuration à Vincent HAGENBACH).

Auditeur : Jean-Paul FREY (l'Alsace), Sylvie BLOIS, Patricia ROUPLY.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DEUX.

6. Participation aux frais de chauffage du Home des personnes âgées.

Monsieur le Maire expose :

« Depuis de nombreuses années maintenant, la commune participe aux frais de chauffage du home des personnes âgées. Cet établissement a été construit à l'origine par les Mines de Potasse d'Alsace pour les personnes âgées ne pouvant rester dans un logement classique.

Cette participation se traduit par le versement d'une subvention annuelle représentant 5% des dépenses totales annuelles de frais de chauffage du home des personnes âgées « le Bois Fleuri ». Cette subvention est régulièrement incluse dans les dépenses prévisionnelles du budget principal et son attribution n'a pas été remise en cause par les différents Conseils Municipaux.

Pour l'année 2021 l'état des frais de chauffage transmis par Habitat de Haute Alsace fait apparaître une dépense totale de 27 648.82 € ».

Monsieur le Maire propose donc que la commune attribue une subvention de 1 373.44 € à Habitat de Haute Alsace qui déduira ce montant des charges des habitants au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *Confirme l'attribution d'une subvention à Habitat de Haute Alsace représentant 5% du montant des dépenses de chauffage de l'année précédente de la structure, soit 1 373.44 € ;*
- *Précise que les crédits nécessaires sont disponibles au compte 65738 du budget principal 2022.*

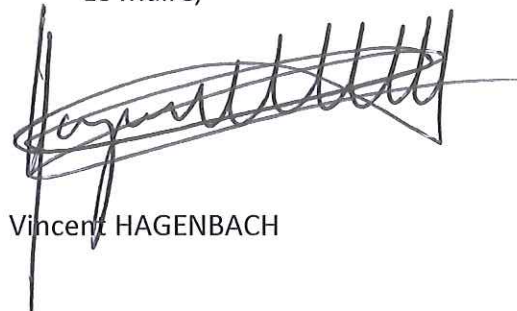
Le secrétaire de séance,



Nicolas DEUX

Pour extrait, certifié conforme, le 21 septembre 2022.

Le Maire,



Vincent HAGENBACH



Commune de
Richwiller



Publié sur le site internet de la commune le 22
septembre 2022

www.richwiller.fr